

LE GUIDE

SUR LES MENTIONS OBLIGATOIRES SUR TES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Que vous réalisiez **un flyer, une brochure, un prospectus, une affiche ou tout autre support imprimé destiné au public**, certaines informations doivent obligatoirement y figurer. Leur absence peut entraîner des sanctions financières et nuire à la crédibilité de votre entreprise.



LES INFORMATIONS DE L'ÉMETTEUR

Tout support imprimé à caractère commercial doit permettre **d'identifier clairement l'entreprise ou la personne responsable de sa diffusion.**

Les informations à faire apparaître sont :

Raison sociale ou nom propre

Forme juridique (EURL, SAS, SARL, etc.) + adresse du siège social

Numéro RCS + ville où l'entreprise est immatriculée

Montant du capital social (si société)

Pourquoi ?

Ces informations permettent aux consommateurs et aux autorités d'identifier l'auteur du document et le responsable de son contenu.

Risque en cas de non-respect :

Jusqu'à 750 € d'amende.



LES INFORMATIONS DE L'IMPRIMEUR ET DU GRAPHISTE

Tout document imprimé doit mentionner :

Nom et adresse de l'imprimeur

Exemple de mention : Imprimé par [nom et adresse de l'entreprise]

Si vous imprimez vos supports vous-même,

la mention suivante est suffisante : « **Imprimé par nos soins** »

Nom de l'agence ou du graphiste

Pourquoi ?

Cette obligation, issue de la loi du 29 juillet 1881, article 3 sur la liberté de la presse, permet d'assurer la traçabilité des documents imprimés et d'identifier les acteurs ayant participé à leur production.

Risque en cas de non-respect :

Jusqu'à 3 750 € d'amende.



MENTIONS ENVIRONNEMENTALES OBLIGATOIRES

Les supports imprimés distribués au public doivent respecter certaines obligations environnementales.

La mention « **Ne pas jeter sur la voie publique** »

Le logo Triman doit apparaître sur les supports entre 10 et 20 cm²

Tout supports de plus de 20 cm² doit comporter le logo Info Tri

Info Tri : <https://www.ecologie.gouv.fr/linfo-tri-simplifie-aussi-vie-des-professionnels>

Télécharger le logo Triman : <https://www.citeo.com/telecharger-info-tri-et-fichiers-graphiques/>

Pourquoi ?

Ces mentions encouragent le tri et le recyclage des déchets papier.

Risque en cas de non-respect :

Jusqu'à 3 000 € d'amende pour une personne physique et jusqu'à 15 000 € pour une personne morale.



LES RÈGLES GÉNÉRALES À RESPECTER

Utiliser la langue française

La loi Toubon (n°94-665 du 4 août 1994) relative à l'emploi de la langue française, complétée par le décret n°95-240 du 3 mars 1995.

Toute publicité diffusée en France doit être **rédigée en français**. Des termes étrangers peuvent être utilisés à condition qu'une traduction française claire et lisible soit également présente.

Risque en cas de non-respect :

Jusqu'à 750 €
d'amende

Respecter les droits d'auteur

Les photos, illustrations, logos ou visuels utilisés doivent être libres de droits ou faire l'objet d'une autorisation d'utilisation.

Éviter certains éléments protégés

Il est déconseillé d'utiliser :

- **Le drapeau français** dans un contexte pouvant laisser penser à une communication officielle
- Des reproductions de **billets de banque**
- Des **éléments pouvant être assimilés à de la contrefaçon**



SUPPORTS LIÉS À L'ALIMENTATION

Pour les publicités concernant des produits alimentaires, certaines informations complémentaires peuvent être nécessaires :

L'origine des produits

La présence éventuelle d'allergènes

Un message sanitaire obligatoire parmi les suivants :

- « Pour votre santé, mangez au moins cinq fruits et légumes par jour. »
 - « Pour votre santé, pratiquez une activité physique régulière. »
 - « Pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop sucré, trop salé ».
 - « Pour votre santé, évitez de grignoter entre les repas. »
-

Pourquoi ?

Ces mentions participent à la protection de la santé publique.

Risque en cas de non-respect :

Sanction variable



SUPPORTS FAISANT LA PROMOTION D'ALCOOL

Toute publicité pour des boissons alcoolisées doit comporter la mention suivante :

**« L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.
À consommer avec modération. »**

Cette obligation découle de la Loi Evin.

Pourquoi ?

Elle vise à informer et sensibiliser le public aux risques liés à la consommation excessive d'alcool, s'inscrivant ainsi dans une démarche de santé publique et de prévention

Risque en cas de non-respect :

Sanction variable



JEUX CONCOURS ET OPÉRATIONS PROMOTIONNELLES

Lorsqu'un support présente un jeu ou un concours, il est recommandé d'indiquer :

Les conditions de participation

Le règlement du jeu

Les modalités de gain

La durée de l'opération

Vous pouvez également préciser :

« Règlement disponible sur notre site internet. »

Pourquoi ?

Ces informations permettent aux participants de connaître précisément les règles de l'opération.

Risque en cas de non-respect :

Sanction variable



SECTEURS RÉGLEMENTÉS

Certaines professions doivent afficher des informations complémentaires sur leurs supports de communication.

Cela concerne notamment :

- L'immobilier
- La finance
- Le droit
- La santé
- La sécurité

Selon l'activité, il peut être nécessaire d'indiquer :

Un numéro d'agrément

Un numéro d'inscription à un ordre professionnel

Une autorisation d'exercer

Pourquoi ?

Ces mentions permettent au public de vérifier la légitimité de l'entreprise.

Risque en cas de non-respect :

Sanction variable



OÙ PLACER LES MENTIONS OBLIGATOIRES ?

La réglementation n'impose pas d'emplacement précis. Dans la pratique, elles sont généralement placées **en bas du document**.

L'essentiel est qu'elles soient :

Lisibles

Visibles

Facilement accessibles

À RETENIR

La conformité d'un support imprimé ne repose pas uniquement sur son design.

Avant toute diffusion, vérifiez que toutes les mentions légales obligatoires sont présentes.

Cette vérification simple permet d'éviter les sanctions, de renforcer votre image professionnelle et de garantir une communication conforme à la réglementation française.

Hey,

moi c'est Emmy
graphiste indépendante

Je t'accompagne dans la création de tes supports
imprimés (flyers, affiches, brochures...)
pour des designs professionnels et conformes.

Contacte-moi pour ton projet !

je me lance !

contact@amy-ateliergraphique.fr

amy-ateliergraphique.fr